

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

13 AVRIL 2011

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, **MERCREDI LE 13 AVRIL 2011, à 13 h 30 (1 h 30 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

Madame Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
Monsieur Daniel Barrette , maire de Laverlochère
Monsieur Philippe Barette , maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

Monsieur Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

ÉTAIT ABSENT :

Monsieur Yvon Gingras, maire de Latulipe-et-Gaboury

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
Madame Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation
Monsieur Tomy Boucher , agent de développement
Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

04-11-136A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 13 h 30, adoption de l'ordre du jour et mot/rapport du préfet, M. Arnaud Warolin.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

➤ Annonce du 11 avril 2011 ministre Corbeil :

- ⇒ Tembec 3,45 M\$, usine pilote de matériau composite à Témiscaming;
- ⇒ Multifonctionnalité en agriculture 1 M\$ Abitibi-Témiscamingue parrainée durant 3 ans.

➤ Gestion des matières résiduelles :

Le MDDEP fait enquête sur les 4 DET en opération au Témiscamingue. La MRCT doit progresser dans son projet de valorisation (compostage, recyclage, valorisation des déchets).

➤ Gestion du développement économique (CLD) :

Une aide technique pourrait s'avérer nécessaire pour l'analyse des documents reçus du CLD suite à la résolution de la MRCT le 16 février 2011. Le comité administratif donne son accord à cette fin.

04-11-137A **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2011.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2011 ayant été remis et/ou transmis par la poste à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

04-11-138A **Comité multiressource de la MRC de Témiscamingue (72^e rencontre).**

M. Réjean Sarrazin, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et M. Gérald Beaupré, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), sont absents.

————— // —————

M. Arnaud Warolin, préfet, réitère les dispositions de l'entente spécifique sur les lots intramunicipaux, ainsi que celles du règlement n° 060-07-1997 de la MRCT concernant le fonctionnement du comité multiressource et le traitement des projets qui en découlent.

Le comité multiressource prend acte du « rapport budgétaire » du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

Projets :

1) **Demandeur** : Municipalité de Moffet

Montant demandé : 4 901,63 \$ pour des travaux d'arpentage sur lots intramunicipaux

BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE MOFFET AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX	
Revenus (droits de coupe)	78 441,16 \$
Retraits (projets) 64 320,11 \$ + 4 901,63 \$	-69 221,74 \$
Solde	9 219,42 \$

2) **Demandeur** : Municipalité de Latulipe-et-Gaboury

Montant demandé : 5 000 \$ pour un projet de sentiers de vélo de montagne sur lots intramunicipaux

BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX	
Revenus (vente de lots épars)	49 084,10 \$
Retraits (projets) 5 000 \$	-5 000,00 \$
Solde	44 084,10 \$

3) **Demandeur** : Corporation de développement de Laverlochère

Montant demandé : 1 367,10 \$ pour des honoraires professionnels

BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX	
Revenus (droits de coupe)	34 558,90 \$
Retraits (projets) 24 574,23 \$ + 1 367,10 \$	-25 941,33 \$
Solde	8 617,57 \$

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que les projets présentés soient acceptés et payés à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon les réserves établies pour les municipalités et organismes concernés.

04-11-139A

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

- Plan d'action de la MRCT est en consultation dans les municipalités. Son adoption est prévue le 20 avril 2011 par le conseil des maires;
- Le travail en agriculture au Témiscamingue doit se poursuivre, malgré l'annonce de la multifonctionnalité;
- Les municipalités concernées par les lots intramunicipaux sont à préparer leurs plans d'aménagement et d'exploitation forestière.

Gestion du développement économique (CLD).

04-11-140A

Suite à la résolution du conseil des maires le 16 février 2011, le CLD a livré les documents à la MRCT le 31 mars 2011. Le dossier est en analyse.

Le lac-à-l'épaule SDT / MRCT est prévu le 30 avril 2011, de 8 h 30 à 16 h 00, à St-Bruno-de-Guigues.

04-11-141A

Emprunt temporaire de 4 M\$ Valorisation des matières résiduelles.

Considérant le règlement n° 140-08-2009 intitulé « *Règlement décrétant la construction et l'aménagement d'un centre de valorisation des matières résiduelles au Témiscamingue et autorisant un emprunt de 4 M\$* », adopté par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 19 août 2009, approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 10 mars 2010, AM265724 (CM, art. 1061) et entrée en vigueur le 15 mars 2010;

Considérant qu'à cette fin, la MRC de Témiscamingue a obtenu l'approbation de la Fédération canadienne des municipalités pour l'obtention d'un prêt pouvant atteindre 3 258 873 \$ ainsi qu'une subvention pouvant atteindre 325 887 \$ au Fonds municipal vert (FMV), dont le décaissement est prévu entre autres sur la production d'un rapport d'achèvement du projet, conformément aux articles 2.05 et 3 de l'entente FMV – projet n° 10273;

Considérant que la réalisation complète du projet pourrait s'échelonner sur une période de 18 à 24 mois des présentes, nécessitant donc un emprunt temporaire prévu aux articles 1093 et suivants du Code municipal;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser auprès de la « Caisse Desjardins de la Forêt enchantée », un emprunt temporaire pouvant atteindre 4 M\$ relativement au projet de valorisation des matières résiduelles mentionné au préambule faisant partie intégrante des présentes;
- ❖ Que le préfet et le secrétaire-trésorier soient par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, tout document nécessaire à cette fin.

————— / / —————

Note : Le CA prend acte du projet de valorisation des matières résiduelles, en suspens depuis l'année 2009, lequel fera l'objet d'une consultation auprès du CAGE (Comité consultatif de la MRCT) et d'une présentation auprès du conseil des maires le 20 avril 2011, dans le but d'une mise à jour et de la relance du projet. Le ministère de l'Environnement (MDDEP) enquête sur les 4 dépôts en tranchée demeurés en opération et menace d'imposer des amendes.

Plan d'action MRCT – 2011-2014.

04-11-142A

Le plan d'action, déposé au conseil des maires le 16 mars 2011, est en consultation auprès des municipalités locales. Son adoption au conseil des maires est prévue le 20 avril 2011.

04-11-143A

Approbation du rapport d'activités 2010 et plan d'action 2011 du Pacte rural 2007-2014 de la MRCT pour dépôt au MAMROT.

Considérant le rapport d'activités 2010 et le plan d'action 2011 de la MRCT pour dépôt au MAMROT tel que prévu au Pacte rural 2007-2014;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le rapport d'activités 2010 et le plan d'action 2011 du Pacte rural 2007-2014 de la MRCT;
- ❖ Que ledit rapport soit déposé pour approbation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

————— / / —————

Le comité du Pacte rural 2011 étudie les demandes reçues et déposera ses recommandations au conseil des maires le 20 avril 2011.

04-11-144A

Cessation d'emploi (Confidentiel).

Implantation du Bureau de mise en marché des bois en Abitibi-Témiscamingue.

04-11-145A

Considérant que le nouveau régime forestier prévoit qu'une partie des forêts publiques seront vendues sur le marché libre;

Considérant que ces ventes seront réalisées par le Bureau de mise en marché des bois, une nouvelle entité administrative du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

Considérant qu'une cinquantaine d'emplois seront créés dans les régions du Québec par la mise en place du Bureau de mise en marché des bois;

Considérant que l'implantation dans une région du Bureau de mise en marché des bois constitue une occasion stratégique, notamment pour les usines de transformation;

Considérant que l'Abitibi-Témiscamingue est une région où la quantité de bois vendu sur le marché libre sera parmi les plus élevées au Québec;

Considérant que l'Abitibi-Témiscamingue a été précurseur en proposant au gouvernement de nouvelles formes d'attribution des bois de la forêt publique, notamment la vente de bois des forêts publiques sur le marché libre;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue dans sa démarche (résolution du 31 mars 2011) requérant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune :
 - Que l'Abitibi-Témiscamingue bénéficie du déploiement du Bureau de mise en marché des bois, de manière équitable avec les autres régions du Québec, et ce, dans les 2 territoires de mise en marché des bois qui touchent la région;
 - D'implanter, de manière spécifique, un bureau satellite du Bureau de mise en marché des bois au Témiscamingue.

04-11-146A

Projet de résolution concernant l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relative à la demande d'autorisation à portée collective (dossier n° 367374).

Considérant les négociations de l'été 2010 avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et la Fédération régionale de l'UPA sur une demande à portée collective;

Considérant que le résultat de ces négociations apparaît dans une orientation préliminaire transmise par la CPTAQ, le 29 mars 2011;

Considérant qu'avant d'officialiser la décision, la CPTAQ a besoin d'un avis favorable de la MRCT, de l'UPA et de chaque municipalité concernée;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue signifie à la CPTAQ son accord à l'égard de l'orientation préliminaire telle que déposée.

04-11-147A

Demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture présentée par la MRCT pour 4 municipalités : Moffet, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny et Saint-Édouard-de-Fabre.

Attendu qu'en vertu des articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une MRC peut présenter une demande d'autorisation;

Attendu que les négociations sur les îlots déstructurés de 2010 sont terminées et qu'une partie des terrains demandés ne répondait pas à la définition d'îlots. Ces terrains ont quand même été cartographiés par la CPTAQ afin que la MRCT présente une demande d'autorisation au nom des municipalités concernées (Réf. : dossier n^o 367 374 de la CPTAQ);

Attendu que les détails de cette demande (superficies, numéros de lot et arguments) apparaissent dans les résolutions des 4 municipalités concernées;

Attendu que cette demande d'autorisation vise des terrains qui ont un potentiel agricole limité à cause de leur situation ou de leurs caractéristiques. Ce sont des terrains boisés et isolés des secteurs agricoles actifs;

Attendu qu'il n'y a pas d'autres endroits disponibles en zone non agricole pour les fins recherchées. Les autres terrains riverains sont soit inaccessibles, soit déjà développés;

Attendu que l'autorisation des terrains visés par cette demande est nécessaire à cause de la situation socioéconomique du Témiscamingue. Plusieurs usines de sciage et de déroulage sont fermées, et ce, depuis plusieurs années. Le seul complexe de pâtes et papiers qui fonctionne encore, le fait avec du bois de l'extérieur de la MRCT. Les 2 abattoirs sont fermés définitivement, la réforme de l'ASRA causera l'abandon de la moitié des terres cultivables, les $\frac{2}{3}$ du cheptel bovin pourraient disparaître et une coalition a été mise en place pour tenter de sauver les fermes existantes. La fermeture des services de proximité (épiceries, Caisses populaires, stations-services, comptoirs postaux, etc.) est enclenchée. Quant à la main-d'œuvre, elle est en grande partie drainée par le boum minier de l'Abitibi;

Attendu que le seul secteur économique qui fonctionne bien semble être le développement domiciliaire et de villégiature. En fait foi, la hausse incessante des valeurs foncières. La demande de terrains est stimulée par des acheteurs abitibiens et ontariens. Le zonage agricole et son application rigide et centralisée est identifié comme un irritant au développement économique du Témiscamingue;

Attendu que la présente demande est conforme au Règlement de contrôle intérimaire et au projet de schéma d'aménagement révisé de la MRCT;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue présente une demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour les municipalités de Moffet, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny et Saint-Édouard-de-Fabre.

04-11-148A

Demande d'exclusion de la zone agricole présentée par la MRCT pour 8 municipalités : Fugèreville, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère, Lorrainville, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny et Saint-Eugène-de-Guïques.

Attendu qu'en vertu des articles 65 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une MRC peut présenter une demande d'exclusion;

Attendu que les discussions avec les municipalités, sur les secteurs à exclure, durent depuis 2008 et que la demande d'exclusion de la MRCT (transmise aux municipalités) date de cette époque;

Attendu que les détails de cette demande (superficies, numéros de lot et arguments) apparaissent dans les résolutions des 8 municipalités concernées;

Attendu que, dans son avis gouvernemental sur le projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de mai 2009, le gouvernement demandait à la MRCT de présenter une telle demande à la CPTAQ;

Attendu que cette demande d'exclusion vise des terrains qui ont un potentiel agricole limité à cause de leur situation ou de leurs caractéristiques;

Attendu qu'il n'y a pas d'autres endroits disponibles en zone non agricole pour les fins recherchées;

Attendu que l'exclusion des terrains visés par cette demande est nécessaire à cause de la situation socioéconomique du Témiscamingue. Plusieurs usines de sciage et de déroulage sont fermées, et ce, depuis plusieurs années. Le seul complexe de pâtes et papiers qui fonctionne encore, le fait avec du bois de l'extérieur de la MRCT. Les 2 abattoirs sont fermés définitivement, la réforme de l'ASRA causera l'abandon de la moitié des terres cultivables, les $\frac{2}{3}$ du cheptel bovin pourraient disparaître et une coalition a été mise en place pour tenter de sauver les fermes existantes. La fermeture des services de proximité (épiceries, Caisses populaires, stations-services, comptoirs postaux, etc.) est enclenchée. Quant à la main-d'œuvre, elle est en grande partie drainée par le boum minier de l'Abitibi;

Attendu que le seul secteur économique qui fonctionne bien semble être le développement domiciliaire et de villégiature. En fait foi, la hausse incessante des valeurs foncières. La demande de terrains est stimulée par des acheteurs abitibiens et ontariens. Le zonage agricole et son application rigide et centralisée est identifié comme un irritant au développement économique du Témiscamingue;

Attendu que la présente demande est conforme au Règlement de contrôle intérimaire et au projet de schéma d'aménagement révisé de la MRCT;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

❖ Que la MRC de Témiscamingue présente une demande d'exclusion à la zone agricole concernant les municipalités de Fugèreville, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère, Lorrainville, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny et Saint-Eugène-de-Guigues.

04-11-149A

**Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (Laniel TNO).
Reddition de comptes 2010. Ministère des Transports.**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 1 892,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

Pour ces motifs, sur une proposition de M^{me} Carmen Rivard, appuyé par M. Philippe Barette, il est unanimement résolu et adopté que la MRC de Témiscamingue (Laniel TNO) informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

04-11-150A

Demandes d'aide financière.

➤ Carrefour Jeunesse, comprenant également Place aux jeunes, Club d'accueil des nouveaux arrivants et St-Pliké (implication citoyenne) : 10 000 \$ / an :

Cette demande en accord avec l'organisme est reportée au budget 2012 de la MRCT.

➤ Club de hockey Bantam B Uniprix du Témiscamingue
Participation au Championnat provincial à Joliette du 1^{er} au 3 avril 2011 :

Cette demande relève des attributions des municipalités locales.

Télé-don de TV Témis
Télévision communautaire du Témiscamingue.

04-11-151A

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Qu'un montant de 500 \$ soit versé dans le cadre du télé-don de TV Témis à Notre-Dame-du-Nord.

La télévision communautaire est un outil de communication et de développement indispensable pour le Témiscamingue.

04-11-152A

Adhésion à Solidarité rurale du Québec.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le renouvellement à Solidarité rurale du Québec au montant de 250 \$ pour l'année 2011.

04-11-153A

Service d'évaluation.

Le CA prend acte du rapport d'activités au service d'évaluation – Tableau comparatif des années 2008-2009 et 2010.

04-11-154A

Projet de loi 4 – Octroi de crédit de taxes à certains propriétaires résidentiels.

Contexte

Depuis 2001, le marché immobilier est en forte croissance, notamment dans les secteurs de villégiature, qui se traduit par une hausse de la valeur imposable de ces propriétés. Or, certaines de ces résidences sont occupées depuis longtemps par des personnes, parfois retraitées, dont les revenus sont fixes et modestes, de sorte qu'il leur est difficile d'absorber des hausses de taxes importantes.

Le projet de loi 4 (présenté le 22 mars 2011) propose de modifier la *Loi sur la fiscalité municipale* afin de permettre aux municipalités locales d'accorder des crédits de taxes foncières à certains propriétaires d'immeubles résidentiels pour compenser en partie les taxes payables à la suite d'une augmentation de la valeur de leur immeuble lorsque cette augmentation excède, de façon significative, l'augmentation moyenne subie par certains immeubles résidentiels de l'ensemble du territoire de la municipalité.

Modalités et critères d'admissibilité

- La mesure est facultative; la municipalité doit adopter une résolution pour mettre en place cet octroi de crédit; celle-ci demeure permanente pour les 3 années du rôle. La municipalité pourra abroger sa résolution avant l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle;

- L'octroi d'un crédit de taxes est analysé annuellement. Un propriétaire pourrait rencontrer les conditions d'admissibilité pour une année et ne plus être admissible l'année d'après;
- L'immeuble admissible a un seul logement et doit servir de domicile à son propriétaire;
- Le propriétaire doit détenir l'immeuble depuis au moins 15 ans;
- L'immeuble doit avoir subi une augmentation de valeur supérieure de 7,5 % à l'augmentation moyenne de la valeur de résidences d'un logement dans la municipalité;
- Le ou les propriétaires admissibles doivent avoir bénéficié d'un crédit d'impôt pour la solidarité, soit un revenu net inférieur à 49 000 \$ pour une personne vivant seule et à 52 000 \$ pour un ménage comptant 2 personnes;
- Le crédit n'est pas accordé s'il est inférieur à 50 \$.

Simulation sur 4 municipalités ⁽¹⁾

Différentes étapes de calcul ⁽³⁾	Nombre d'immeubles ⁽²⁾			
	Duhamel-Ouest	Kipawa	Moffet	Nédélec
❶ Résidence à un logement	277	179	85	120
❷ Propriétaire depuis au moins 15 ans	88	66	31	46
❸ Hausse valeur excède 7,5 % + la moyenne	23	12	8	20
❹ Crédit de taxes supérieur à 50 \$	16	5	3	9
Nombre total d'immeubles admissibles ⁽⁴⁾	16	5	3	9
Total des crédits de taxes accordés	2 455 \$	419 \$	390 \$	1 114 \$

- (1) Municipalités ayant eu les plus fortes hausses – catégorie résidentielle en 2010
- (2) Selon sommaires du rôle au dépôt du rôle 2010
- (3) Selon taux de taxe foncière général 2010
- (4) Ne tient pas compte du crédit d'impôt pour la solidarité

Avantages

- ⇒ Le concept de la valeur marchande est conservé;
- ⇒ Seule la taxe générale foncière est considérée (n'inclus pas les taxes de services).

Contraintes

- ⇒ Le calcul de la valeur moyenne du résidentiel à un logement est déterminé pour l'ensemble de la municipalité, tous secteurs confondus. Si dans le secteur urbain, les valeurs sont en chute et dans le secteur de villégiature, la croissance est exponentielle, la moyenne vient affecter les immeubles admissibles;
- ⇒ Si la résidence est incluse dans une autre catégorie d'immeubles (fermes, pourvoiries), la municipalité devra faire un calcul supplémentaire, car la répartition des valeurs n'apparaît pas au rôle d'évaluation;

- ⇒ Une résidence sous bail de villégiature ne sera pas admissible;
- ⇒ La municipalité aura à gérer, sur une base annuelle, les demandes d'admission des propriétaires;
- ⇒ La municipalité aura à absorber le crédit de taxes accordé.

Recommandations

Attendu que le propriétaire doit fournir la preuve qu'il bénéficie d'un crédit d'impôt pour la solidarité;

Attendu que le crédit d'impôt à la solidarité est produit dans la déclaration de revenus;

Attendu que la municipalité produit le compte de taxes annuelles et qu'avec adaptation du logiciel de gestion municipal, un relevé pourrait être produit pour la demande d'octroi d'un crédit de taxes;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de transférer l'octroi de crédit au ministère du Revenu afin que cette mesure soit incluse lors de la déclaration de revenus;
- ❖ De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qu'un programme de compensation pour l'adaptation du logiciel de gestion municipal soit mis en place;
- ❖ De demander l'appui aux MRC du Québec, à la Fédération Québécoise des Municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à l'Association des directeurs municipaux du Québec.

04-11-155A

Réintégration à l'emploi de M^{me} Christelle Rivest au service d'évaluation.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter la recommandation du service d'évaluation concernant la réintégration à l'emploi de M^{me} Christelle Rivest, suite à un congé pour retour aux études et maternité, au salaire annuel de 30 940 \$, à compter du 20 mai 2011.

04-11-156A

Approbation des comptes à payer du 1^{er} mars au 31 mars 2011.

Le CA prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue au 31 mars 2011, de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Mars 2011

Salaires des employés et rémunération des maires		
Nom	Titre	Salaire
Denis Clermont	Secrétaire-trésorier – directeur général	3 401,08 \$
Arnaud Warolin	Préfet	3 721,72 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	2 603,82 \$
Lyne Gironne	Coordonnatrice au service d'évaluation	2 315,38 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	2 172,26 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	31 493,66 \$
--	--------------

Rémunération des maires	6 143,52 \$
-------------------------	-------------

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1100203	LEFEBVRE SYLVIE	140,81 \$
C1100204	ROY FLEURETTE	243,00 \$
C1100205	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	240,00 \$
C1100206	MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-DE-GUIGUES	630,00 \$
C1100207	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	1 731,78 \$
C1100208	TÉLÉBEC LTÉE	752,03 \$
C1100209	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMIS.	136,71 \$
C1100210	HYDRO-QUÉBEC	3 442,71 \$
C1100211	LES ATELIERS KAMI INC.	3 508,41 \$
C1100212	LE REFLET	1 526,60 \$
C1100213	RADIO-TÉMISCAMINGUE	839,06 \$
C1100214	LE BALADEUR DU TÉMISCAMINGUE	27 799,88 \$
C1100215	SMI INFORMATIQUE	1 142,47 \$
C1100216	CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT	20 565,00 \$
C1100217	CLUB DE L'ÂGE D'OR DE GUIGUES	125,00 \$
C1100218	RADIO-COM JBM INC.	446,80 \$
C1100219	TEMLAC LTÉE	202,22 \$
C1100220	S.A.A.Q.	6 108,75 \$
C1100221	DÉPANNÉUR BÉCO	1 142,87 \$
C1100222	SANIQUIP INC.	522,06 \$
C1100223	DÉPANNÉUR ULTRAMAR	1 471,73 \$
C1100224	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	748,57 \$
C1100225	SERVICE AUTO JOLAM INC.	1 642,00 \$
C1100226	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	725,29 \$
C1100227	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	11 747,89 \$
C1100228	PÉTRIN RICHARD	56,80 \$
C1100229	GARAGE RACHEL ROY	903,00 \$
C1100230	PRO-PORTES	370,26 \$
C1100231	STATION SERVICE P. GINGRAS	884,00 \$
C1100232	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	631,06 \$
C1100233	TRANSPORT SYMKAM ENR.	28,48 \$
C1100234	PÉTROLES TÉMIS	1 742,22 \$
C1100235	HOUDE STEVE	122,48 \$
C1100236	JM ROBERT	512,66 \$
C1100237	LATRAVERSE JOSÉE	191,67 \$
C1100238	BOUCHER TOMY	141,06 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1100239	GARAGE GAËTAN BRUNEAU	223,05 \$
C1100240	TOUPIN VÉRONIQUE	97,44 \$
C1100241	FUN SPORT CANADA	75,00 \$
C1100242	ÉCOLE RIVIÈRE-DES-QUINZE	250,00 \$
C1100243	SOCIÉTÉ DE L'EAU SOUTERRAINE A-T	30,00 \$
C1100244	ÉCOLE MARCEL-RAYMOND	800,00 \$
C1100245	CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT	79 583,00 \$
C1100246	GAIART	900,00 \$
C1100247	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	11 572,26 \$
C1100248	VILLE DE TÉMISCAMING	1 400,00 \$
C1100249	TÉLÉBEC LTÉE	2 708,50 \$
C1100250	XEROX CANADA LTÉE	594,25 \$
C1100251	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	5 309,36 \$
C1100252	FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE - V.M.	141,00 \$
C1100253	VISA DESJARDINS	1 007,51 \$
C1100254	GROUPE CCL	634,56 \$
C1100255	LES ÉDITIONS YVON BLAIS INC.	101,75 \$
C1100256	TRANSPORT JOLATEM	2 149,14 \$
C1100257	RADIO-TÉMISCAMINGUE	1 436,03 \$
C1100258	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GADI INC.	909,44 \$
C1100259	CONTACT	50,58 \$
C1100260	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE DU TÉMIS.	5 870,00 \$
C1100261	RESTAURANT BAR LA BANNIK	604,83 \$
C1100262	LE CENTRE	400,00 \$
C1100263	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	3 825,00 \$
C1100264	LES PUISATIERIS BARIL INC.	170,89 \$
C1100265	NOTRE-DAME-DU-NORD EN SANTÉ	1 200,00 \$
C1100266	A.R.B.R.E.	516,00 \$
C1100267	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	1 546,69 \$
C1100268	SANQUIP INC.	175,68 \$
C1100269	MAGASIN GÉNÉRAL DE RÉMIGNY	123,02 \$
C1100270	GARAGE W. LACASSE INC.	1 060,31 \$
C1100271	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	1 807,12 \$
C1100272	GARAGE MARC CÔTÉ	742,00 \$
C1100273	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	5 565,30 \$
C1100274	CENTRE DU CAMION MABO	15,12 \$
C1100275	BOULANGERIE PÂTISSERIE LINDA	130,91 \$
C1100276	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	1 056,42 \$
C1100277	LA COOP VAL-NORD	18,21 \$
C1100278	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	550,16 \$
C1100279	VILANDRÉ MARCELLE	31,92 \$
C1100280	TOUPIN VÉRONIQUE	100,80 \$
C1100281	GAUTHIER PAUL	60,00 \$
C1100282	POGZ	4 716,50 \$
C1100283	C.C. CONSULTANTS EXPERTS EN GESTION	162,35 \$
C1100284	ASSOCIATION PLACE AU SOLEIL	215,00 \$
C1100285	L'HEUREUX GAËTANE	9 909,00 \$
C1100286	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	38 730,00 \$
C1100287	MUNICIPALITÉ DE BÉARN	7 460,83 \$
C1100288	MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL-OUEST	6 841,65 \$
C1100289	MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE	1 963,51 \$
C1100290	MUNICIPALITÉ DE GUÉRIN	1 089,49 \$
C1100291	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	2 250,64 \$
C1100292	MUNICIPALITÉ DE LAFORCE	2 472,97 \$
C1100293	MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC	4 951,71 \$
C1100294	VILLE DE TÉMISCAMING	87,00 \$
C1100295	VILLE DE VILLE-MARIE	4 752,78 \$
C1100296	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE	6 444,59 \$
C1100297	COMMISSION SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL	129,20 \$
C1100298	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU TÉMISCAMINGUE	25,00 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1100299	BELL MOBILITÉ	302,12 \$
C1100300	COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC	15,85 \$
C1100301	RÉSEAU ENVIRONNEMENT	63,21 \$
C1100302	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	1 066,62 \$
C1100303	FORUM JEUNESSE A-T	500,00 \$
C1100304	ROCHON LILIANE	59,92 \$
C1100305	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	439,64 \$
C1100306	LALONDE STÉPHANIE	286,00 \$
C1100307	TOUPIN VÉRONIQUE	209,52 \$
C1100308	GRONDIN EMILY	900,00 \$
C1100309	GAIART	1 350,00 \$
C1100310	CHAIRE DESJARDINS	160,00 \$
C1100311	LEFEBVRE SYLVIE	109,41 \$
C1100312	AUBUT FRANCINE	46,37 \$
C1100313	MUNICIPALITÉ D'ANGLIERS	1 360,00 \$
C1100314	MUNICIPALITÉ DE BÉARN	740,60 \$
C1100315	MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE	306,53 \$
C1100316	MUNICIPALITÉ DE MOFFET	1 050,00 \$
C1100317	MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC	842,50 \$
C1100318	VILLE DE BELLETERRE	482,67 \$
C1100319	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE	4 100,00 \$
C1100320	TÉLÉBEC LTÉE	738,58 \$
C1100321	XEROX CANADA LTÉE	2 256,27 \$
C1100322	PAPETERIE ALLAIN INC.	191,29 \$
C1100323	LES PUBLICATIONS CCH LTÉE	171,15 \$
C1100324	LES ÉDITIONS YVON BLAIS INC.	111,20 \$
C1100325	LE REFLET	102,53 \$
C1100326	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	88,20 \$
C1100327	CHAIRE DESJARDINS	35,00 \$
C1100328	RADIO-TÉMISCAMINGUE	780,96 \$
C1100329	ECTEC ENR.	704,00 \$
C1100330	CONTACT	50,47 \$
C1100331	TOURISME ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	273,42 \$
C1100332	PROGIGRAPH VAL-D'OR	10 666,23 \$
C1100333	COMBEQ	290,51 \$
C1100334	CLUB PLEIN-AIR CAMERON	240,00 \$
C1100335	CHARRON PIERRETTE	24,32 \$
C1100336	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	11 437,54 \$
C1100337	PÉTRIN RICHARD	69,76 \$
C1100338	COMITÉ RÉCRÉATIF DE GUIGUES	253,00 \$
C1100339	MUSÉE DE GUÉRIN	200,00 \$
C1100340	MAISON DES JEUNES DU TÉMISCAMINGUE	2 743,00 \$
C1100341	LALONDE STÉPHANIE	607,20 \$
C1100342	CPE CHEZ CALIMÉRO	846,48 \$
C1100343	POUR TOUS LES BOUTS DE CHOU	376,32 \$
C1100344	DUGUAY JEAN-GUY	80,80 \$
C1100345	LATRAVERSE JOSÉE	386,15 \$
C1100346	L'HEUREUX CLAUDE	10 211,00 \$
C1100347	HKDP COMMUNICATIONS ET AFF. PUBLIQUES	2 203,88 \$
C1100348	LE GROUPE CAF	296,21 \$
C1100349	TOUPIN VÉRONIQUE	269,56 \$
C1100350	ÉCOLE GILBERT-THÉBERGE	680,13 \$
C1100351	ÉCOLE DU CARREFOUR	225,00 \$
C1100352	FUN SPORT CANADA	150,00 \$
C1100353	JEAN GOULET PHOTOGRAPHE ENCADREMENT	91,14 \$
C1100354	CLUB DE SOCCER FC TÉMIS	700,00 \$
C1100355	MAISON DES JEUNES	2 500,00 \$
C1100356	MATHIEU SOPHIE	120,00 \$
	TOTAL	386 473,06 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (article 961, CM).

Signé à Ville-Marie, ce 13 avril 2011.

(Original signé)

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

04-11-157A Information et suivi des dossiers.

- Prochain conseil : 20 avril 2011;
- Prochain CA : 11 mai 2011;
- Inspection des fosses septiques au Témiscamingue. Il est convenu de vérifier l'expertise des MRC (ex. : Abitibi-Ouest) ainsi que du Comité de bassin versant du Témiscamingue à cet égard;
- Approvisionnement Temlam (LVL Global inc.) de Ville-Marie en bois de forêt privée :

Une présentation de cette problématique sera présentée à un prochain CA.

- Tembec, usine Béarn, est toujours en attente de la décision du ministre (MRNF) concernant le transfert de 97 000 m³ de bois à l'usine Béarn suite à la fermeture de l'usine Taschereau le 21 février 2011 :

La MRCT maintient son appui et interviendra à nouveau auprès du MRNF.

04-11-158A Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

Il est 16 h 00.

(Original signé)

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.